

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

-----

*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, et le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 septembre 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, M. Gilles GARDIENNET, Mme Séverine CHARLOT.

**Absent excusé :** M. Stéphane CHEVILLARD.

**Ont donné pouvoir** :- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN  
- M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN  
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**PLAN FRANCE RURALITES – CANDIDATURE AU PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR**

41/2023

Considérant qu'un tiers de la population française habite une commune rurale (soit 22 millions de français) et que 88 % des communes de notre pays sont rurales, les ruralités sont diverses, dans leurs enjeux et leur capacité à faire face aux grandes transitions économiques, numérique et écologique.

**Avec le lancement du plan « France ruralités » le 15 juin 2023, le Gouvernement veut mettre en place des solutions adaptées et différenciées, qui répondent aux spécificités de chaque territoire.**

Ce plan d'équité territoriale a été construit autour de **4 axes** :

- Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets autour de l'habitat, des transports, du patrimoine ou encore de la santé, grâce au lancement d'un nouveau programme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), baptisé « **Villages d'Avenir** » : ce programme d'ingénierie s'appuiera sur le recrutement de chefs de projets, installés dans les préfectures ou sous-préfectures des territoires les plus ruraux, avec la mission d'accompagner les maires de petits villages à la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets.
- **Reconnaître et rémunérer la contribution des territoires ruraux à la planification écologique** en augmentant le montant de la dotation biodiversité afin de leur permettre d'entretenir et de développer leurs aménités rurales.
- **Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble des mesures concrètes et immédiates** (ex : déploiement de médicobus, pérennisation du fonds de soutien aux commerces ruraux, création d'un fonds pour soutenir et investir dans les mobilités...)
- **Pérenniser les zones de revitalisation rurale (ZRR)** pour dynamiser et continuer à revitaliser les petites communes via des aides économiques afin de soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé.

Dans le cadre du programme d'ingénierie dénommé « Villages d'Avenir » du Plan France Ruralités, la Préfecture de la Haute-Saône lance un appel à candidature.

Cet appel à candidature s'adresse aux communes rurales selon les classifications de densité 5, 6 et 7 de l'INSEE, de moins de 3500 habitants, non labellisées Petite Ville de Demain, porteuse d'une dynamique globale dans la conduite de leurs projets du quotidien.

Vu le projet de la commune de Quincey d'acquérir un bâtiment privé pour y installer deux cellules commerciales dont une destinée à l'épicerie participative et un logement communal, dans le but de revitaliser et de redynamiser les activités économiques et commerciales du centre-bourg.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer au nom de la Commune de Quincey un dossier de candidature au programme d'ingénierie dénommé « Villages d'Avenir ».

Après délibération le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité:

- De confirmer sa candidature au programme d'ingénierie dénommé « Villages d'Avenir »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

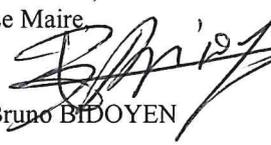
Affiché le **10 octobre 2023**

Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATHISSE

En Mairie, le **10 octobre 2023**

Le Maire

  
Bruno BIDOYEN

